

Zeitschrift: Bulletin de la Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles
Band: 40 (1912-1913)

Artikel: Catalogue des batraciens du canton de Neuchâtel
Autor: Piaget, Jean / Juvet, Gustave
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-88583>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CLUB DES AMIS DE LA NATURE

CATALOGUE DES BATRACIENS DU CANTON DE NEUCHATEL

ÉLABORÉ PAR

JEAN PIAGET ET GUSTAVE JUVET

Depuis plusieurs années, le club des Amis de la Nature s'était donné comme tâche de dresser le catalogue des Batraciens du canton de Neuchâtel. Ce travail, commencé sous les auspices de feu M. le Dr Paul GODET, a subi le sort des travaux entrepris en commun : il a duré longtemps, il a été abandonné, puis repris. Nous rédigeons aujourd'hui toutes les observations qu'ont réunies nos prédécesseurs et qui se trouvent aux archives de notre club. Une autre source a été la collection locale du Musée de Neuchâtel, réunie en grande partie par des Amis de la Nature. En outre, M. Maurice TRIPET a fait jadis une étude sur l'erpétologie du canton, mémoire manuscrit actuellement conservé aux Archives de l'Etat. Nous y avons fait quelques emprunts au sujet de la distribution géographique des espèces. Un autre travail, également manuscrit, de M. P. BOLLEY sur les Urodèles neuchâtelois, longtemps conservé aux archives du Club Jurassien, est aujourd'hui perdu. Il n'est plus connu que par les extraits qu'en ont faits les auteurs que nous avons consultés.

Mais notre source la plus importante a été un catalogue des Batraciens neuchâtelois élaboré par notre regretté maître, M. P. GODET, travail qui a été reproduit à quelques exemplaires, en 1901, et dont deux ont été conservés aux archives de notre club. L'un en particulier a été considérablement annoté par nos prédécesseurs et nous n'avons pu mieux faire que de publier ces documents en y ajoutant le produit de nos recherches personnelles.

BIBLIOGRAPHIE

1885. BIOLLEY, W. *Nos tritons*. Rameau de sapin, vol. 19, pp. 25-28 et 33-36 (2 planches de M. TRIPET).
1867. DELACHAUX, L. *Le Crapaud accoucheur*. Ram. sap., pp. 18-19.
1902. DUBOIS, A. *Les Gorges de l'Areuse et le Creux du Van*. Neu-châtel (*Batraciens*, p. 167).
1872. FATIO, V. *Faune des vertébrés de la Suisse*. Vol. III. *Histoire naturelle des Reptiles et des Batraciens*. Genève.
1901. GODET, P. *Indications sur la Classe des Amphibiens*. Neu-châtel.
1879. JUNOD, H. *Le triton lobé*. Ram. sap., vol. 12, pp. 31-32 et 35-36.
1877. ROUGEMONT, Ph. de. Communication sur le *Triton lobatus*. *Bull. Soc. neuch. sc. nat.*, vol. II, p. 490.
1878. TRIPET, M. *Les Reptiles et Batraciens du canton de Neuchâtel*. (Présenté au Club Jurassien le 29 octobre 1878.) Archives de l'Etat, à Neuchâtel.
1882. TRIPET, M. et BIOLLEY, P. *Répartition des Batraciens dans le canton de Neuchâtel*. Ram. sap., vol. 16, p. 17.

Classe **Batrachia**.

Ord. I. **ANURA**.

Fam. **Ranidæ**.

Gen. **Rana** L.

1. RANA ESCULENTA L.

Rana esculenta FATIO, 1872, pp. 312-319.

» » TRIPET, 1878, *ms.*

» » TRIPET et BIOLLEY, 1882, p. 17.

» » GODET, 1901, p. 1-2, fig. 1.

» » DUBOIS, 1902, p. 167.

DISTRIBUTION HORIZONTALE. — *Région inférieure* : Bord du lac entre Monruz et Marin (Godet leg.). Souaillon (Humbert leg.). Loclat (Tripet et Biolley). Préfargier (Jeannet leg.), le long du Mousson (Humbert leg.). Grand Marais (Godet leg.). La Sauge (Tripet leg.). Pied du Vully, Cudrefin, tous les marais des bords sud du lac, Port-Alban, etc., (Piaget leg.). Cressier (Tripet et Biolley). Cornaux (Godet leg.). Hauterive

(Humbert leg.). Colombier (Tripet 1878 et Leuba leg. 1910). Cortaillod (Coll. loc.).

Val-de-Ruz : Borcarderie, erratique (Tripet leg.).

Val-de-Travers : Gorges de l'Areuse (Dubois).

Montagnes : Le Locle (Jeannet leg)??

DISTRIBUTION VERTICALE. — Ces quelques stations montrent que la *Rana esculenta* ne s'élève guère chez nous qu'à 600-800 m. Ce résultat concorde avec les observations que PAYOT¹ a faites aux environs du Mont-Blanc où cette espèce aurait également 800 m. de limite supérieure. Cependant, si la localité observée par M. Jeannet se vérifie d'une manière constante, cela élèverait cette limite à 920 m. FATIO, du reste, affirme que la grenouille verte est parfois recueillie au-dessus de 1100 m., mais on sait combien certaines vallées bien exposées du Valais ont un climat plus chaud que nos montagnes neuchâteloises. Des exemples nombreux nous sont offerts par les mollusques, ainsi la *Tachea nemoralis* extrêmement rare au-dessus de 900 m. dans le Jura neuchâtelois, en atteint 1200 dans la vallée de Loèche. Le *Buliminus detritus* spécial chez nous au pied du Jura est commun dans une station de 1700 m. au Val d'Hérens, etc., etc. La distribution hypsométrique restreinte de la *Rana esculenta* au canton de Neuchâtel devient donc assez naturelle.

Cette espèce, presque caractéristique de la région inférieure, est aussi passablement plus aquatique que la *R. temporaria*. Elle s'éloigne très rarement des étangs et des marais et, comme il est naturel, elle affectionne les endroits chauds. Elle est rare dans les eaux courantes.

2. RANA TEMPORIARA L.

Rana temporaria FATIO, 1872, pp. 321-333.

» » TRIPET, 1878, ms.

» » TRIPET et BOLLEY, 1882, p. 17.

» » GODET, 1901, pp. 2-3, f. 2.

» » DUBOIS, 1902, p. 167.

DISTRIBUTION HORIZONTALE. — *Région inférieure* : Mares de Saint-Blaise (Tripet leg.). Loclat, Marin, Epagnier, Grand Marais et Bords du lac (Godet leg.). Jolimont et environs,

¹ *Erpétologie, Malacologie et Paléontologie des environs du Mont-Blanc.*
Lyon 1864.

Cressier, Saint-Jean, Landeron (Piaget leg.). Colombier (J. Leuba leg.). Marais de Lignières (Renaud leg.).

Val-de-Ruz : Chaumont (leg. Tripet), entre Valangin et Coffrane (Mentha leg.).

Val-de-Travers : Gorges de l'Areuse (Tripet leg.). Côte-aux-Fées (Juvet leg.). Creux du Van (Dubois).

Vallée des Ponts (coll. loc.) : Etangs près des Ponts (Humbert leg.).

Montagnes : Brévine, Chaux-du-Milieu, environs du Locle (Humbert leg.). Bois secs de La Chaux-de-Fonds (leg. Tripet). Pouillerel, Col des Roches.

DISTRIBUTION VERTICALE. — Comme on le voit, cette espèce séjourne facilement chez nous jusqu'à 1100 m., mais dans ses pérégrinations elle atteint jusqu'à 1450-1500 m. environ. Elle pourrait difficilement dans notre canton s'élever plus haut, mais dans les Alpes elle vit jusqu'à 2000-2300 m. et vagabonde encore à 2500, mais cela varie naturellement d'un canton à l'autre. Ainsi LEHMANN, dans sa thèse sur le Sigriswylgrat, ne mentionne-t-il cette espèce que jusqu'à 1625 m., alors qu'un mollusque aquatique, la *Physa fontinalis* qui n'atteint chez nous que 600-620 m. au plus, a été recueilli dans ce massif jusqu'à 1825 m. PAYOT de son côté limite la *Rana temporaria* à 2000 m.

REMARQUE. — Cette espèce est beaucoup moins aquatique que la *Rana esculenta*, elle quitte l'eau après la ponte pour parcourir les campagnes, les pâturages des montagnes, ou même les forêts, comme l'a observé M. Tripet aux environs de La Chaux-de-Fonds. C'est peut-être à cette particularité qu'il faut attribuer sa très grande variabilité et même son abondance dans les districts moyens et supérieurs. En effet, les habitudes terrestres que cette espèce a peu à peu acquises l'ont entraînée dans des conditions d'existence très dissemblables et bien différentes de son ancienne biologie très uniforme. C'est ce fait qui aura produit la variabilité de la *Rana temporaria*, bien plus considérable que chez la *R. esculenta*, car cette dernière est restée très aquatique. D'autre part, ces mêmes habitudes terrestres auront peu à peu aguerri la grenouille rousse à supporter les difficultés vitales résultant de la diversité des conditions, de la sécheresse, du froid, etc., ce qui lui a naturellement permis de se répandre largement un peu partout, jusqu'à de grandes hauteurs. D'où, chez nous, des distributions horizontale et verticale considérables, occupant les six districts, de 450 à 1500 m.

Quant aux variations, on trouve chez nous abondamment les var. *acutirostris*, Fatio. GODET, *loc. cit.*, p. 3. Environs de Neuchâtel (coll. loc.), etc., etc.

Var. *obtusi rostris* Fatio (GODET *loc. cit.*). C'est la variété la plus commune, répandue avec le type et se subdivisant elle-même en mutations de couleurs *flaviventris* Millet, *rubriventris* et *viridis* Fatio.

Fam. **Alytidæ.**

Gen. **Alytes** Wgl.

3. **ALYTES OBSTETRICANS** Laur.

Alytes obstetricans FATIO, 1872, pp. 358-365.

»	»	DELACHAUX, 1867, pp. 18-19.
»	»	TRIPET, 1878, <i>ms.</i>
»	»	TRIPET et BOLLEY, 1882, p. 17.
»	»	GODET, 1901, p. 4, f. 3.
»	»	DUBOIS, 1902, p. 167.

DISTRIBUTION HORIZONTALE. — *Région inférieure* : Ecluse (L. Delachaux, Godet leg.). Marnière d'Hauterive (Delachaux, Godet, Tripet et Biolley), ancienne patinoire du Mail (Jeannet 1900, Godet 1901, E. Marchand, Humbert 1906, Juvet 1907), dans les forêts du Mail (après le dessèchement de l'étang : J. Leuba leg.). Pertuis du Sault (leg. Merveilleux). Maujobia (Tripet et Biolley), vignes des environs de Neuchâtel, grèves du lac (Tripet leg.).

Val-de-Travers : Gorges de l'Areuse (Dubois). Verrières, dans la molasse marine (Ls Delachaux), environs des Verrières (Tripet leg.).

Vallée des Ponts : Marais des Ponts (Jeannet et Grezet leg.).

Montagnes : Chaux-de-Fonds.

DISTRIBUTION VERTICALE : On sait que d'une manière générale l'*Alytes obstetricans* ne s'élève jamais très haut. PAYOT dans son travail sur les environs du Mont-Blanc ne donne même que 700 m. comme limite supérieure à cette espèce. Ce chiffre est cependant évidemment trop faible car FATIO cite comme altitude maximale le voisinage de la Weggis Alp (Oberland bernois) à plus de 1500 m. Cette limite est répétée par BRETSCHER dans son article du *Dictionnaire géographique de la Suisse* sur la faune alpestre. Chez nous, comme on l'a vu, le crapaud accoucheur ne semble pas dépasser 1000-1100 m.

On pourrait comparer cette distribution à celle de plusieurs mollusques, les *Hyalina depressa* et *cellaria*, *l'Eulota fruticum*, les *Vallonia costata* et *helvetica*, la *Succinea oblonga*, etc., etc., qui chez nous ne dépassent pas une certaine limite, 1000-1100 m. environ, bien que les conditions du sol ne les y forcent pas, et qui dans les Alpes atteignent suivant les espèces 1400 à 1800 m.

Fam. **Bombinatoridæ.**

Gen. **Bombinator** Merrem.

4. **BOMBINATOR IGNEUS** Laur.

Bombinator igneus FATIO, 1872, pp. 368-374.

- » » TRIPET, 1878, *Ms.*
- » » TRIPET et BOLLEY, 1882, p. 17.
- » » GODET, 1901, p. 5, fig. 4.
- » » DUBOIS, 1902, p. 167.

DISTRIBUTION HORIZONTALE. — Cette espèce est extrêmement commune dans tout le canton ; M. Humbert croit même que c'est le batracien le plus répandu dans le vignoble, mais M. Tripet ne fait aucune distinction sur son abondance dans les six districts. Il y a pourtant une restriction à faire au point de vue hypsométrique, que nous verrons tantôt. Nous nous bornons à citer quelques stations plus particulièrement relevées :

Région inférieure : Souaillon, Mail, Marnière d'Hauterive (leg. Humbert). Hauterive, Saint-Blaise, Auvernier, Colombier, mares entre le tramway et le lac (leg. Mentha et Leuba). Landeron (Jeannet leg.)

Val-de-Travers : Gorges de l'Areuse (Dubois).

Montagnes : Col des Roches (leg. Jeannet), etc., etc.

DISTRIBUTION VERTICALE. — Malgré son abondance dans les régions inférieures, cette espèce ne semble pas dépasser dans les Alpes une certaine limite assez basse, que PAYOT et FATIO ont fixée à 1200 m. Ainsi que nous l'avons vu pour la *Rana esculenta*, il est probable que ce fait est en rapport avec la biologie plutôt aquatique du sonneur. On peut même voir une relation entre les variations de cette habitude, plus profonde chez la grenouille verte qui n'atteint que 800 m., et

moins absolue chez le *Bombinator* qui s'élève un peu plus haut.

Chez nous, le sonneur igné ne dépasse que de peu 1000 m. Cette distribution trouve son parallèle malacologique chez les *Tachea hortensis* et surtout *nemoralis*, les *Planorbis marginatus*, *carinatus*, *contortus* et en général la plupart de nos espèces aquatiques.

Fam. **Bufonidæ.**

Gen. **Bufo** Laur.

5. **BUFO (PHRYNE) VULGARIS** Laur.

Bufo vulgaris FATIO, 1872, pp. 387-402.

- » » TRIPET, 1878, ms.
- » » TRIPET et BOLLEY, 1882, p. 17.
- » » GODET, 1901, pp. 5-6, fig. 5.
- » » DUBOIS, 1902, p. 167.

DISTRIBUTION HORIZONTALE. — Espèce très commune dans tout le canton. *Région inférieure* : Neuchâtel (Faubourg du Crêt : leg. Godet). Pierre à Bot (Tripet et Biolley). Roche de l'Ermitage (Humbert leg.). Landeron, Auvernier, Colombier (Leuba leg.). Prise Imer (leg. Jeannet). Serroue (Leuba leg.). Grand Marais, Jolimont (leg. Piaget).

Val-de-Ruz : Très répandu, environs de Valangin (leg. Menthé). Chaumont, Hauts-Geneveys, flancs de Tête de Ran, tout le thalweg jusqu'à Dombresson et dans le vallon de Pâquier (leg. Piaget).

Val-de-Travers : Gorges de l'Areuse (Dubois), dans les plantations d'absinthe (Jeannet leg.). Verrières (leg. Piaget). Longeaigue (Juvet leg.).

Vallée des Ponts : Dans les tourbières et les marais (leg. Jeannet).

Montagnes : Vallée de la Brévine, tourbières, environ du lac d'Etaillères (leg. Piaget). Au-dessus du Locle (leg. Humbert). Col des Roches (Jeannet leg.).

DISTRIBUTION VERTICALE. — De nouveau nous pouvons remarquer le rapport entre les habitudes terrestres du crapaud commun et les grandes altitudes qu'il peut atteindre. FATIO l'a observé jusqu'à 2100 m. aux Grisons, mais sans atteindre partout ces hauteurs le *Bufo vulgaris* est commun encore entre 1700 et 1900 m. LEHMANN le mentionne à 1825 m. au Sigriswylgrat

et l'un de nous l'a recueilli dans de semblables conditions à l'extrémité du Val d'Hérens, dans la combe d'Arolla. Il est d'autre part bien curieux que PAYOT ne donne que 1200 m. comme limite supérieure à cette espèce, car ce maximum est tout au plus celui de notre Jura, encore qu'il est souvent dépassé accidentellement par des individus errant dans les pâtures (1300-1500 m.).

Contrairement à certains autres batraciens, le Crapaud commun n'a une distribution hypsométrique limitée dans le Jura que par les conditions biologiques du sol et non par le climat. On peut comparer ceci à la répartition altitudinaire des *Limnaea peregra*, *truncatula*, des *Pisidium pusillum*, *fossarignum* et des *Arianta* qui ne s'arrêtent dans le Jura que par la force des choses, pour atteindre 2200-2700 m. dans nos Alpes. Du reste, comme il est naturel, cette distribution est passablement modifiée suivant l'exposition, les versants, la direction de la vallée, etc.

6. *Bufo (RUBETA) CALAMITA* Laur.

Bufo calamita FATIO, 1872, pp. 402-410.

» » TRIPET, 1878, ms.

» » TRIPET et BOLLEY, 1882, p. 17.

» » GODET, 1901, pp. 6-7, fig. 6.

» » DUBOIS, 1902, p. 167.

DISTRIBUTION HORIZONTALE. — *Région inférieure* : Mail (Tripet et Bolley) (Humbert leg.). Fahys (Jeannet leg.). Pierre à Bot (leg. Tripet). Neuveville (leg. Jeannet). Pied du Vully (leg. Piaget).

Val-de-Travers : Gorges de l'Areuse (Dubois).

DISTRIBUTION VERTICALE. — Cette espèce atteint sans doute chez nous 1000-1100 m. — Sa répartition hypsométrique présente en Suisse une très curieuse particularité, dans le fait que sa limite supérieure est suivant FATIO de 1000 m. dans les Alpes et de 1200 m. dans le Jura. Cela s'explique difficilement et trouve son parallèle dans la distribution de deux mollusques, la *Fruticicola rufescens* et l'*Helicodonta obvoluta*. Mais le premier est assez rare dans les Alpes et le second est remplacé à 1300-1400 m. par l'*Helicodonte holoserica*, qu'on n'a rencontré qu'une fois dans le Jura.

Fam. **Hylidæ.**

Gen. **Hyla** Lam.

7. **HYLA VIRIDIS** L.

Hyla viridis FATIO, 1872, pp. 423-431.

» » TRIPET, 1878, *ms.*

» » TRIPET et BIOLLEY, 1882, p. 17.

» » GODET, 1901, pp. 7-8, fig. 7.

» » DUBOIS, 1902, p. 167.

DISTRIBUTION HORIZONTALE. — *Région inférieure* : Environs de Neuchâtel (p. ex. pente nord du Mail : Godet leg.). Montruz, Hauterive (Tripet et Biolley). Prarfargier, Pointe de Marin, Souaillon (Jeannet et Humbert leg.). Grand Marais (leg. Tripet). Colombier (J. Leuba leg.). Prise Imer (leg. Jeannet).

Val-de-Ruz : Landeyeux (leg. J. Béguin).

Val-de-Travers : Gorges de l'Areuse (Tripet et Dubois).

Vallée des Ponts : Environs des Ponts (Jeannet et Grezet leg.).

Montagnes : Valanvron (leg. Tripet).

DISTRIBUTION VERTICALE. — BRETSCHER dans le *Dictionnaire géographique de la Suisse* dit que la Rainette verte est une rareté dans les Alpes; PAYOT en effet ne donne que 600 m. comme limite supérieure à cette espèce. FATIO, sans insister particulièrement, la dit rare au-dessus de 900 à 1000 m. Le maximum de 1100 à 1200 m. qu'on observe dans notre Jura prend donc un certain intérêt et présente un fait semblable à celui que nous venons de voir pour l'espèce précédente.

Ord. II. **URODELLA.**

Fam. **Salamandridæ.**

Gen. **Salamandra** Würff.

8. **SALAMANDRA MACULOSA** Laur.

Salamandra maculosa FATIO, 1872 pp. 491-498.

» » TRIPET, 1878, *ms.*

» » TRIPET et BIOLLEY, 1882, p. 17.

» » GODET, 1901, pp. 8-9, fig. 8.

» » DUBOIS, 1902, p. 167.

DISTRIBUTION HORIZONTALE. — *Région inférieure* : Neuchâtel : derrière l'Académie, au sud du Collège latin (leg. Godet). Saint-Nicolas (leg. Corswant). Jardins des Poudrières (Piaget leg.). Vauseyon (Tripet et Biolley). Route des Parcs (leg. Jeannet). Pierre à Bot, Loclat (Tripet leg.). Marnière d'Hauterive (Godet leg.).

Val-de-Ruz : Boudevilliers, Savaux, Brens, abondante à Tête de Ran (leg. Béguin). Canaux de drainage (Humbert leg.).

Val-de-Travers : Gorges de l'Areuse et environs, étang du Merdasson, Rochefert, Brot (Dubois).

Montagnes : Biaufond.

DISTRIBUTION VERTICALE. — Cette espèce a une répartition altitudinaire intéressante car c'est le seul de nos Batraciens qui soit normalement remplacé par une espèce voisine, à partir d'une certaine limite hypsométrique. C'est ainsi que dans les Alpes, à partir de 1250 mètres environ (FATIO) la *Sal. maculosa* fait défaut¹ et laisse la place à la *Sal. atra*, qui du reste descend un peu plus bas. Dans le Jura où la dernière espèce ne vit pas, si ce n'est dans une seule station à Saint-Cergues, il sera curieux de suivre la *Sal. maculosa* sur les sommets. Au canton de Neuchâtel, la limite paraît être de 1400 m. environ (p. ex. Tête de Ran), bien que cette région du Jura soit beaucoup plus froide et exposée que les Alpes, à même altitude. Ceci s'explique sans doute par le manque de concurrence et il se peut que ce soit la biologie identique exerçant par conséquent une certaine rivalité, qui empêche dans les Alpes la distribution en hauteur de la *Sal. maculosa*. Nous trouvons chez les mollusques des exemples analogues : *Patula rotundata* très rare au Valais en-dessus de 1300-1400 m. et remplacée dès cette limite par la *Pat. ruderata* tandis que dans le Jura où cette dernière est fort peu répandue, la *P. rotundata* atteint 1500-1600 m. De même pour les *Helicodonta obroluta* et *holoserica* et dans une certaine mesure pour les *Limnæa ovata* et *peregra*.

Fam. **Tritonidæ.**

Gen. **Triton** Laur.

9. **TRITON (ALETHOTRITON) CRISTATUS** Laur.

Triton cristatus FATIO, 1872, pp. 520-531.

» » *TRIPET*, 1878 ms.

¹ 1000 m. d'après PAYOT.

Triton cristatus TRIPET et BIOLLEY, 1882, p. 17.

» » BIOLLEY, 1885, p. 25.

» » GODET, 1901, p. 10, fig. 9.

» » DUBOIS, 1902, p. 167.

DISTRIBUTION HORIZONTALE. — *Région inférieure* : Cressier (Humbert leg.). Hauterive (Tripet leg.). Mares de Souaillon (moins commun actuellement. On y trouve deux variétés, l'une à ventre jaune avec taches noires, l'autre à ventre orange), pentes de Chaumont (Tripet leg.). Colombier (Tripet, J. Leuba leg.). Peseux (Tripet leg.). Auvernier (Biolley). Serroue (Leuba leg.). Prise Imer (Jeannet leg.).

Val-de-Travers : Gorges de l'Areuse (Dubois).

DISTRIBUTION VERTICALE. — Malgré PAYOT, qui donne 1500 m. à cette espèce comme limite altitudinaire, FATIO ne la connaît pas en Suisse au-dessus de 1000 ou rarement 1200 m. Dans notre canton, le *Triton cristatus* est même rare à 1000 m. (on l'aurait signalé aux environs de La Chaux-de-Fonds mais nous n'avons pu vérifier) et les stations signalées ne s'élèvent guère au-dessus de 800-900 m.

10. TRITON (HEMITRITON) ALPESTRIS Laur.

Triton alpestris FATIO, 1872, pp. 541-555, pl. III.

» » TRIPET, 1878, ms.

» » TRIPET et BIOLLEY, 1882, p. 17.

» » BIOLLEY, 1885, p. 25.

» » GODET, 1901, p. 11, fig. 10.

» » DUBOIS 1902, p. 167.

DISTRIBUTION HORIZONTALE. — *Région inférieure* : Cudrefin, Jolimont, Saint-Jean, Bethléhem (Piaget leg.). Cressier, Le Landeron, Souaillon, Lignières (Jeannet leg.). Marnière d'Hauterive, Pierre à Bot (Godet leg.). Auvernier (Béguin leg.). Colombier, Serroue (Leuba leg.). Merdasson (Renaud leg.).

Val-de-Ruz : Bonneville, bords du Seyon (G. de Montmollin leg.). Mares du Crêt de Coffrane (Béguin leg.). Hauts-Geneveys (Tripet). Tête de Ran (Piaget leg.). Nods (leg. Renaud).

Vallée des Ponts : Dans tous les marais (Renaud).

Val-de-Travers : Gorges de l'Areuse et Perreux (Dubois). Couvet, Côte-aux-Fées, Verrières, entre la Ferme Robert et les Œillons (Godet).

Montagnes : Crosettes, les Taillères, La Brévine, Crozot (Humbert leg.). Chaux-de-Fonds, Vallanvron, Le Locle, côté sud des Montperreux, Col des Roches, Pouillerel, Sagnottes, etc.

DISTRIBUTION VERTICALE. — Ce triton, qui a dans les Alpes la plus vaste distribution hypsométrique (Mont Blanc : 2000 m., Alpes suisses : 2500 m.), est limité dans notre canton à 1400-1500 m.

11. TRITON (LISSOTRITON) PALMATUS (Schneid.).

Triton palmatus FATIO, 1872, pp. 570-581, pl. IV.

- » » TRIPET, 1878, ms.
- » » TRIPET et BOLLEY, 1882, p. 17.
- » » BOLLEY, 1885, p. 25.
- » » GODET, 1901, p. 12, fig. 12.

DISTRIBUTION HORIZONTALE. — *Région inférieure* : Grand Marais (Tripet leg.). Préfargier (leg. Godet). Hauterive, Crescier (Humbert leg.). Souaillon, (Humbert et Jeannet leg.). Pierre à Bot (leg. Godet). Colombier, Serroue (Leuba leg.). Prise Imer (Jeannet leg.).

Val-de-Ruz : Bonneville (leg. G. de Montmollin).

Val-de-Travers : Côte-aux-Fées (John Leuba leg. 1906).

DISTRIBUTION VERTICALE. — Ce triton est avec le suivant celui qui semble s'élever le moins haut dans nos régions. PAYOT ne le signale que jusqu'à 800 m. aux environs du Mont Blanc alors qu'il donne 1500 m. pour limite au *T. cristatus*. FATIO mentionne le *palmatus* jusqu'à 850 m. environ. Les faits présentés par notre canton prennent donc un certain intérêt, puisque cette espèce a été trouvée jusqu'à 600 m. (pentes de Chaumont), 700 m. (Bonneville) et même 1040 m. à la Côte aux Fées, d'après les observations exactes que M. Leuba a faites en 1906.

12. TRITON (LISSOTRITON) LOBATUS Otth.

Triton lobatus FATIO, 1872, pp. 557-570, pl. IV.

- » » JUNOD, 1879, pp. 31-32 et 35-36.
- » » DE ROUGEMONT, 1877, p. 490.
- » » TRIPET et BOLLEY, 1882, p. 17.
- » » BOLLEY, 1885, p. 25.
- » » GODET, 1901, pp. 11-12, fig. 11.

DISTRIBUTION. — Mares entre Cornaux et Cressier à une altitude d'environ 460 m. On l'a signalé près de Berne, dans le Jura vaudois, aux environs de Bâle ainsi qu'au sud des Alpes.

* * *

Il est bien difficile de tirer des conclusions du petit catalogue que nous venons d'élaborer. En effet, notre canton est lui-même d'une surface très restreinte et d'une uniformité très grande, en comparaison de certaines contrées alpines ou autres. Ensuite ce n'est pas avec quelques espèces seulement que l'on peut conclure grand'chose, surtout quand ces espèces ont pour la plupart des distributions très étendues dans les environs. Cependant essayons de tirer quelques grandes lignes.

Nous possédons jusqu'à présent 12 Batraciens, soit sept Anoures et cinq Urodèles, appartenant à sept genres et à sept familles, largement distribués dans toute l'Europe. Cela représente environ les $\frac{4}{5}$ de ce qu'on a signalé en Suisse.

Parmi ces espèces, on peut faire quelques distinctions au sujet de la distribution géographique, mais les différentes régions du canton ainsi établies ne seront ni aussi nombreuses ni aussi bien tranchées qu'en se basant sur la répartition des mollusques. Dans ce dernier cas, il est facile d'établir une *région inférieure*, comprenant tout le pourtour du lac, les plaines d'alluvions et le Plateau, une *région du vignoble et des collines sèches*, une *région des forêts*, avec quelques îlots arcto alpins dans les hauteurs (Creux du Van, Pouëtaraisse, Sainte-Croix, etc.) et enfin une *région des pâturages et des sommets*.

Pour les Batraciens, tout au plus si nous pouvons considérer trois zones, *inférieure, des vallées et des montagnes*. Et même, la zone inférieure sera la seule qui puisse être caractérisée par une ou plusieurs espèces spéciales, les deux dernières ne pouvant être établies que sur le fait de la disparition progressive des autres espèces. Mais soyons plus précis et étudions chacune de ces régions séparément :

1^o *Zone inférieure*. — Cette contrée comprend le pied du Jura, les bords du lac, les plaines du Landeron et du Seeland. Elle n'est caractérisée que par l'abondance de certaines formes : *Rana esculenta*, *Bufo calamita*, *Triton cristatus* et *Triton palmatus*, qui sont rares ou même très rares dans les

zones supérieures. En outre le *Triton lobatus* est jusqu'à présent spécial à la plaine de Cressier.

2^o *Zone des vallées.* — Comprend la région intermédiaire entre les montagnes et le pied du Jura : Val-de-Ruz, de Travers, Combe de Lignières, etc. Elle ne possède pas de caractéristique nette, et se distingue seulement par le fait que certaines espèces de la zone inférieure atteignent les vallées mentionnées et ne montent pas plus haut. Ce sont les *Rana esculenta*, *Bufo calamita* et *Triton cristatus*.

3^o *Zone des montagnes.* — Cette dernière région qui n'a, pas plus que la précédente, d'espèces caractéristiques, ne se reconnaît qu'à la disparition des Batraciens mentionnés ci-dessus. Elle n'est donc peuplée que par les espèces cosmopolites, presque également communes dans tout le canton et possédant une distribution hypsométrique très étendue : *Rana temporaria*, *Alytes obstetricans*, *Bombinator igneus*, *Bufo vulgaris*, *Hyla viridis*, *Salamandra maculosa* et *Triton alpestris*. En outre, il faut signaler la présence du *Triton palmatus*, fait curieux qu'il ne nous appartient pas d'expliquer, faute de points de comparaison.

Quant à la biologie, il semble que les espèces inférieures ont une tendance plus aquatique que celles des autres régions. Il est vrai que ce fait est fort vague ; il s'expliquerait du reste aisément.

* * *

Il semble téméraire, d'après les maigres données de notre catalogue, de dire l'origine de notre faune herpétologique, et nous ne nous y hasarderions pas si les mollusques ne nous fournissaient pas d'excellents critères sur ce sujet : on sait que, à part les espèces xérothermiques (*Buliminus*, *Xerophila*, *Clondrula*, etc.), et quelques rares exceptions comme la *Clausila bidentata*, nos espèces nous viennent de l'Allemagne, suivant le pied du Jura suisse, sans relations avec le Jura français ; les espèces d'eau douce proviennent de l'ancien bassin danubien, comprenant le Plateau suisse et la Haute-Savoie.

Peut-on voir quelque chose de semblable dans la répartition de nos Batraciens ? Beaucoup moins facilement, car il est à remarquer combien d'espèces sont communes dans toute l'Europe, de l'Espagne ou l'Italie jusque dans le Nord. D'autre part, la plupart des espèces cataloguées dans notre canton

sont extrêmement répandues partout. Cependant il est quelques points à relever.

Tout d'abord, à remarquer chez nous l'abondance des espèces à vaste répartition altitudinaire, fait qui correspond la plupart du temps à une forte dissémination septentrionale. Ensuite, à noter des espèces méridionales très probablement étrangères à nos montagnes, la *Rana agilis*, le *Pelodytes punctatus* et le *Pelobates fuscus*, signalés en Savoie et dans le Jura français (à latitude presque égale.) Ce fait est bien caractéristique et trouve de nombreux parallèles, même plus concluants, en malacologie. Enfin le *Triton lobatus* semble être apparu chez nous depuis le nord, par Bâle et le canton de Berne, et non par les portes du Rhône.

